

2023-05-03  
2022-6347



# PARDNER MUP

Concentré Émulsifiable

**POUR LA FABRICATION, LA FORMULATION OU LE RECONDITIONNEMENT**

**CONTENU NET: 1 L à VRAC**

**EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS  
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI  
BIEN AGITER AVANT L'EMPLOI**

**AVERTISSEMENT**



**POISON**

N° D'HOMOLOGATION: 34840 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**PRINCIPE ACTIF :**

BROMOXYNIL (présent sous forme d'esters octanoïques et heptanoïques mélangés) ..... 280 g/L

**Renseignements sur le produit : 1-888-283-6847**

*[www.cropscience.bayer.ca](http://www.cropscience.bayer.ca)*

**Bayer CropScience Inc.**

Suite 200, 160 Quarry Park Blvd. SE,  
Calgary, AB T2C 3G3

**En cas de déversements, d'empoisonnement ou d'incendie, composer le numéro de  
téléphone d'urgence 1-800-334-7577 (24 heures par jour)**

**AVIS À L'UTILISATEUR :** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

**MODE D'EMPLOI :** Ce produit doit être utilisé uniquement pour la fabrication d'un pesticide homologué en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

**MISES EN GARDE :** EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Rincer immédiatement la peau ou les yeux touchés par le concentré. Après l'emploi, se laver les mains et toute autre partie exposée de la peau.

Les fabricants de formulations et les autres personnes manipulant le produit doivent porter une combinaison par-dessus un vêtement à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures.

Jeter tout vêtement et autres matières absorbantes ayant été imbibés ou fortement contaminés par le produit. NE PAS les réutiliser. Si le pesticide s'infiltré sous les vêtements, les retirer immédiatement, se laver à grande eau et enfiler des vêtements propres.

**PREMIERS SOINS :** Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'enregistrement lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**En cas d'ingestion:** Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec les yeux:** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements:** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation:** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :** Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. Administrer un traitement symptomatique.

**MISES EN GARDE ENVIRONNMENTALES :** Toxique pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Ce produit contient un distillat de pétrole qui est modérément à très toxique pour les organismes aquatiques. Ne pas contaminer les systèmes aquatiques par suite de l'élimination des déchets ou du nettoyage de l'équipement.

**ENTREPOSAGE :** PARDNER MUP se solidifie quand la température ambiante est inférieure à -20°C mais redevient utilisable quand la température ambiante dépasse 0°C. Entreposer le contenant hermétiquement fermé, à l'écart des semences, engrais, plantes et aliments.

**ÉLIMINATION** : Les fabricants canadiens doivent éliminer les principes actifs et les contenants superflus conformément à la réglementation municipale ou provinciale. Pour des précisions, notamment sur le nettoyage des déversements, communiquer avec le fabricant ou avec l'organisme provincial de réglementation responsable.

PARDNER est une marque déposée de Bayer.

221122